

## SELECTION D'ENTREE EN FORMATION EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE RENTREE 2023

Avec le concours du Fonds Social Européen, du Ministère des solidarités de l'autonomie et des personnes handicapées, et de la Région Réunion, l'ARFIS OI - IRTS de La Réunion organise en vue des rentrées de septembre 2023, la sélection pour la formation suivante : « Sous réserve de financement par le Fonds Social Européen et la Région Réunion pour le public étudiant ou demandeur d'emploi »

### EDUCATEUR TECHNIQUE SPECIALISE

(15\*places)

#### DIPLÔME D'ETAT DE NIVEAU 6 - GRADE LICENCE



L'éducateur technique spécialisé est un professionnel du travail social. Il intervient, dans le cadre de missions institutionnelles, en matière d'intégration sociale et d'insertion professionnelle auprès des personnes présentant un handicap ou des difficultés d'ordre social ou économique.

Il assure un accompagnement éducatif de ces personnes par l'encadrement d'activités techniques. S'inscrivant dans une démarche éthique, l'éducateur technique spécialisé accompagne dans le respect de l'altérité et de la singularité des personnes.

Il veille à la place de chacun au sein du groupe et en assure sa cohésion. Parce qu'inscrit dans un métier de relation, il construit et adopte des attitudes et des postures basées notamment sur l'empathie, l'écoute et la bienveillance. Il favorise l'instauration d'une relation éducative avec la personne et la fait vivre dans une démarche réflexive, c'est-à-dire en s'interrogeant sur ses pratiques professionnelles.

### CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- 1- Être titulaire du baccalauréat ;
- 2- Être titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;
- 3- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

#### Et vous devez être :

- étudiants titulaires d'un diplôme dans l'enseignement supérieur ou d'un diplôme post-bac,
- ou demandeurs d'emploi à la date d'entrée en formation,
- ou salariés dont la formation est financée par les employeurs et leurs fonds de formation (Plan de développement de compétences, OPCO, CPF...).

Ces formations  
sont accessibles par la voie  
de l'Apprentissage

**INSCRIPTIONS EN LIGNE [www.irtsreunion.fr](http://www.irtsreunion.fr)  
PROLONGATION DU 11 MAI 2023 AU 8 JUIN 2023 inclus**

Pour tous renseignements nous vous invitons à nous contacter au 02 62 92 97 77  
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00



(\* Les effectifs mentionnés sont des effectifs prévisionnels et seront arrêtés au cours du premier semestre 2023. Des places sont financées pour des personnes porteuses de handicap, des cursus partiels ainsi que des post jury VAE. Dans tous les cas, la qualité de demandeur d'emploi ou d'étudiant est requise.